

2010/2095 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon, ainsi qu'à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation des conventions-cadres 2010/2014 avec chacune de ces associations. (Direction du Développement Territorial) (BMO du 04/01/2010, p. 0033)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Un mot concernant ce dossier. Je ne veux pas reprendre en détail les explications qui ont été données pour les centres sociaux et MJC, puisque le principe de conventionnement est tout à fait similaire.

Simplement, je voudrais souligner la place particulière que tiennent les Maisons de l'Enfance dans notre ville, autour des activités périscolaires et extrascolaires, mais aussi, ces Maisons de l'Enfance gèrent un certain nombre d'équipements d'accueil du jeune enfant.

Il y a eu un effort très important réalisé entre 2001 et 2008, dans la recherche de mutualisation et la fédération autour d'une charte des Maisons de l'Enfance. La Ville a réalisé des efforts importants en termes de travaux et va continuer à le faire.

Bref, je ne peux que me féliciter de ce rapport et de l'esprit de travail coopératif qui a donné lieu à l'élaboration de ces conventions avec l'ensemble de ces Maisons de l'Enfance. Avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)